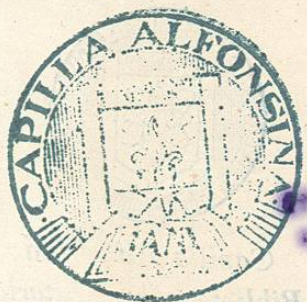


BX 820

S2

v. 2



FONDO EMETERIO
VALVERDE Y TELLEZ

HISTOIRE

CHRONOLOGIQUE ET DOGMATIQUE

DES

CONCILES DE LA CHRÉTIENTÉ.

N° 125.

CONCILE D'ALEXANDRIE.

(ALEXANDRINUM.)

(L'an 362.) — L'empereur Constance étant mort le 3 novembre de l'an 361, la paix régna quelque temps dans l'Église. Mais Julien l'Apostat, devenu maître de l'empire, ne tarda pas à s'abandonner aux caprices de son génie bizarre; et menant sur le trône la vie d'un philosophe, il montra dans son gouvernement les travers et les petitesesses d'un sophiste bien plus que les vues sages d'un prince éclairé. Il chassa du palais impérial une foule d'eunuques, de maîtres d'hôtels, de barbiers, de parfumeurs et d'autres officiers qui y avaient été introduits par la mollesse asiatique et qui étaient entretenus avec un luxe excessif. Mais, substituant un abus à un autre, il remplit le palais de sophistes, de magiciens, de devins et de charlatans de toutes sortes. Il s'entoura surtout des philosophes de l'école néoplatonicienne, leur distribua des gouvernements ou des charges auprès de sa personne, leur donna toute sa confiance et suivit toutes leurs inspirations. Il se hâta d'appeler à sa cour Maxime et Chrysante, deux des principaux chefs de cette école, bien connus l'un et l'autre par un attachement fanatique à toutes les pratiques superstitieuses de la magie. Le dernier ne jugeant pas à propos de se rendre à cette invitation, Julien le nomma souverain-pontife de Lydie. Mais l'ambitieux Maxime ne put résister à l'attrait séduisant du pouvoir et des honneurs. Admis dans l'intimité de l'empereur, devenu son confident et son conseiller, il l'obséda tellement et se rendit si bien maître de son esprit, qu'il semblait seul gouverner l'empire; et

T. II.

1

067114

c'est à son influence qu'on doit attribuer une partie des mesures odieuses ou ridicules qui signalèrent le règne de Julien (1).

Ce prince, élevé dans la religion chrétienne, avait montré presque dès l'enfance une sorte de penchant irréfléchi pour les superstitions du Paganisme; et cette disposition, occasionnée peut-être en lui par son aversion pour Constance, fut entretenue et fortifiée par les exemples, les leçons et les flatteries adroites des sophistes qu'il fréquenta pendant le cours de ses études dans la Grèce et en Asie. La politique acheva de le déterminer; et, au moment de marcher contre l'empereur Constance, il voulut, en se déclarant pour l'idolâtrie, s'assurer l'appui du parti païen, puissant encore par son influence et par ses richesses surtout en Occident; car une grande partie du sénat et de l'aristocratie romaine s'obstinait à repousser le Christianisme comme une innovation dangereuse, et regardait le salut de l'Empire comme attaché à la conservation des cérémonies anciennes et au culte des dieux de Rome. Ce parti avait depuis longtemps jeté les yeux sur Julien, neveu de Constantin-le-Grand, et l'avait salué d'avance comme le restaurateur des temples de l'idolâtrie. Julien voulant remplir les espérances qu'il avait fait naître, n'épargna rien pour ranimer le Paganisme expirant. Mais par la petitesse et la bizarrerie des moyens qu'il employa, par son attachement puéril à des superstitions ridicules que méprisaient la plupart des païens eux-mêmes, et par son engouement pour les pratiques de la magie et pour le mysticisme exalté des sophistes de l'Orient, il contribua bien plus à montrer la décadence et la vanité de l'idolâtrie qu'à lui rendre une influence définitivement perdue.

Il publia des édits pour ordonner d'ouvrir et de réparer les temples, de leur rendre les biens confisqués, de restaurer les idoles précédemment abattues, d'instituer des pontifes dans les lieux où il ne s'en trouvait point, et de rétablir enfin partout les sacrifices et les autres cérémonies du culte païen. Pour donner lui-même l'exemple, il fit dresser dans le palais de Constantinople une idole de la fortune et lui sacrifia publiquement comme au génie de cette ville, d'où Constantin avait banni l'idolâtrie. Et telle était sa ferveur superstitieuse, qu'il ne dédaignait pas de remplir avec une minutieuse exactitude jusqu'aux fonctions des moindres sacrificateurs et des ministres subalternes. Il portait le bois à l'autel; il allumait ou entretenait le feu; il égorgeait les victimes, et plongeait ses mains dans leurs entrailles; il sacrifiait à tout propos et quelquefois jusqu'à cent bœufs en un seul jour; enfin, on le

(1) Ammien Marcellin, lib. xxii. — Eunap., *vita Maximi*.

voyait, entouré d'augures, d'hiérophantes et de devins, passer souvent les jours et les nuits à consulter les dieux. Il honorait particulièrement les divinités égyptiennes, Sérapis, Isis, Anubis, et le dieu persan Mithra, dont le culte plein de mysticisme plaisait par-dessus tout à son imagination enthousiaste. Il se fit même instituer pontife de ce dieu, et dans un de ses discours il se proclama avec une exaltation ridicule l'assesseur du roi soleil. Il lui offrait chaque jour des victimes, le matin; et le soir, il lui adressait des prières dans une chapelle qu'il avait fait bâtir près de son appartement. Cette prédilection pour les divinités orientales provenait de son attachement fanatique aux idées de l'école néoplatonicienne (1).

Malgré son zèle ardent pour le Paganisme, Julien affecta d'abord une assez grande tolérance en faveur des chrétiens. « Par les dieux, écrit-il, je ne veux pas qu'on fasse mourir les galiléens, ni qu'on les maltraite en aucune manière; j'ai résolu d'user de douceur et d'humanité envers tous les galiléens, et de ne pas souffrir qu'aucun d'eux soit nullement violé, traîné au temple ou forcé par de mauvais traitements de faire quelque chose qui soit contraire à sa conscience. » — « Je m'imaginai, dit-il dans une autre lettre, que les chefs des galiléens reconnaîtraient qu'ils m'ont plus d'obligation qu'à mon prédécesseur. Plusieurs d'entre eux ont été, par ses ordres, exilés, persécutés, emprisonnés; et moi, j'ai, au contraire, rappelé les bannis et rendu tous les biens confisqués. Nous ne souffrons pas qu'on traîne personne aux autels, nous déclarons même nettement que si quelqu'un de son plein gré veut participer à nos sacrifices, il doit auparavant se purifier par des expiations pour se rendre les dieux favorables (2).

Cette tolérance de Julien n'était pas uniquement l'effet de la modération philosophique dont il voulait tirer vanité. S'il craignait le nom de tyran, et s'il cherchait à faire contraster la douceur de son gouvernement avec les mesures odieuses et vexatoires de Constance, afin de gagner ainsi l'affection des peuples, il avait encore d'autres motifs pour épargner les chrétiens; car leur multitude était si considérable qu'on ne pouvait les attaquer ouvertement sans jeter l'empire dans le trouble et la confusion. Il leur enviait, d'ailleurs, la gloire du martyr, sachant par l'expérience du passé qu'ils ne craignaient ni les tourments, ni la

(1) Ammien Marcellin, lib. xxii. — Socrate, *Hist.*, lib. iii. — Sozomène, *Hist.*, lib. v. — Libanius, *Orat.* x.

(2) Julien, *Epistolæ* vii, xliii et lii. — Il avait lui-même tenté d'effacer son baptême par des tauroboles, des lustrations et d'autres cérémonies que le Paganisme avait consacrées comme des moyens de régénération.

mort, et que plus les persécutions étaient cruelles, plus elles contribuaient à fortifier le Christianisme (1). Aussi le vit-on suivre presque toujours son système de modération affectée, lorsqu'il ne trouva pas un prétexte étranger à la religion pour justifier des mesures de violence. Un jour qu'il sacrifiait à l'idole de la fortune, Maris, évêque de Calcédoine, vint lui reprocher publiquement son apostasie; Julien se contenta de lui répondre d'un ton moqueur: « On s'aperçoit bien que tu es aveugle, et le galiléen que tu adores ne te rendra pas la vue. » — « Je rends grâces à Dieu, reprit l'évêque, de ne pas voir un apostat qui le blasphème. » Julien ne fit pas semblant d'entendre cette réplique.

Ce prince apostat fit cependant à l'Église une guerre plus dangereuse et plus funeste qu'une persécution déclarée. Il s'attacha surtout à fomenter les divisions parmi les chrétiens, en favorisant toutes les sectes pour affaiblir et déconsidérer la religion par l'effet naturel des disputes sur la foi. Ce fut par ce motif, autant que pour décrier les violences du dernier empereur, qu'il rappela les évêques exilés, et qu'en ayant fait venir quelques-uns à sa cour, il leur déclara qu'ils pouvaient enseigner leur doctrine avec une entière liberté.

Saint Méléce d'Antioche, saint Eusèbe de Verceil, Lucifer de Cagliari et les autres évêques catholiques exilés par Constance revinrent dans leurs églises, et se virent en état de combattre avec avantage l'influence des ariens, qui n'avaient plus pour soutenir leurs intrigues l'appui du pouvoir temporel. Mais d'autres sectes presque éteintes ou considérablement affaiblies profitèrent des dispositions favorables de Julien pour essayer de se relever; car il s'efforçait de les soutenir non-seulement contre les catholiques, mais aussi contre les autres hérétiques. Il écrivit à l'hérésiarque Photin pour le louer de ce qu'il niait la divinité de Jésus-Christ; il condamna l'évêque de Cyzique à rebâtir l'église des novatiens qu'il avait abattue sous le règne de Constance; il fit remettre les évêques donatistes en possession de leurs sièges; et apprenant que les ariens avaient maltraité les valentiniens à Edesse, il fit enlever aux premiers les biens qui appartenaient à leur Église, « voulant, disait-il, leur faciliter la pratique de leur loi et les rendre pauvres, afin que devenant sages, ils obtinssent plus sûrement l'entrée du royaume céleste (2). » C'est ainsi qu'il tournait en dérision la doctrine de l'Évangile, et qu'il ajoutait la raillerie aux vexations les plus odieuses.

Il étendit bientôt cette confiscation aux autres églises, dont il faisait

(1) Libanius, *Oratio* x.

(2) Julien, *Epistola ad Ecebelem*. — Sozomène, *Historia*, lib. v.

enlever par force les trésors, les meubles précieux, les vases d'or ou d'argent; ensuite il imposa sur les chrétiens une taxe particulière, toujours sous le prétexte moqueur de leur faire pratiquer la pauvreté évangélique; et parce qu'il leur est recommandé de fuir les honneurs et de souffrir patiemment les injures, il les déclara inhabiles à occuper des emplois, il leur interdit même, au rapport de Sozomène, toute action en justice, même pour se défendre. Il révoqua tous les privilèges et toutes les immunités que Constantin et ses fils avaient établis en faveur des clercs; il supprima les distributions de blé qu'on leur accordait, ainsi qu'aux vierges et aux veuves inscrites sur les rôles des églises; il ordonna même la restitution des distributions déjà faites, et l'on en fit le recouvrement avec une extrême rigueur. Il condamna les chrétiens à rebâtir à leurs frais les temples des idoles qui avaient été démolis, à rendre jusqu'aux moindres choses provenant de leur dépouille; et sous prétexte de faire exécuter cet ordre, on les dépouillait souvent de leurs propres biens, on emprisonnait les évêques et les prêtres, on les appliquait aux plus cruelles tortures, et même on en condamna plusieurs à la mort (1).

Et dans le même temps qu'il attaquait les chrétiens par ces mesures vexatoires, Julien employait tous les moyens de séduction, les caresses, les promesses, les récompenses, les sollicitations et même les plus basses flatteries pour les faire apostasier. Il parvint ainsi à en gagner un grand nombre, principalement parmi les officiers et les courtisans, dont la plupart, n'ayant d'autre loi que la volonté du prince, ni d'autre dieu que la fortune, s'empresaient de sacrifier aux idoles pour conserver leurs places ou pour obtenir de l'avancement. Il fit tous ses efforts pour séduire saint Basile et saint Grégoire de Nazianze, dont il avait connu le mérite dans les écoles d'Athènes; mais les offres comme les menaces de cet apostat furent reçues avec mépris par ces deux saints docteurs. Grégoire exhorta même son frère Césaire à quitter la cour, où il était attaché par le titre de médecin de l'empereur, qu'il avait reçu de Constance avec la dignité de sénateur. Julien, qui l'estimait à cause de son mérite et de la considération dont il jouissait, lui conserva son titre, et chercha bientôt à ébranler sa foi par des attaques artificieuses; mais Césaire triompha de cette dangereuse épreuve et protesta hautement qu'il était chrétien et qu'il le serait toujours. Et pour éviter le péril et

(1) Socrate, *Historia*, lib. iii. — Saint Chrysostome, *Oratio* xl. — Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* liii. — Libanius, *Epistola* vccxxx.

almer les inquiétudes de ses parents, il abandonna la cour avec tous les avantages de sa position (1).

Julien cherchait aussi tous les moyens de tourner les chrétiens en dérision; il affectait par mépris de les appeler galiléens; et il ordonna même par une loi de leur donner ce nom. Il voulut aussi leur interdire l'étude des sciences et des lettres profanes; il leur défendit expressément la lecture des orateurs, des poètes, des philosophes, et à leurs enfants la fréquentation des écoles où l'on expliquait ces auteurs, prétendant qu'il ne devait être permis qu'à ceux qui suivaient la religion des grecs de s'appliquer à l'étude de leur langue et de leurs sciences, et que les galiléens devaient se contenter de savoir leur Evangile et de croire sans raisonner. Il révoqua dans la suite la défense relative à la fréquentation des écoles, mais il eut soin de prendre en même temps des mesures pour qu'elles ne fussent tenues que par des païens. En effet, par une ordonnance, il défendit aux chrétiens d'enseigner la grammaire, la rhétorique, la philosophie, la médecine ou aucune autre science, et afin d'assurer l'exécution de son édit, il ordonna que tous les professeurs seraient examinés et choisis par les conseils municipaux, et que leur nomination serait soumise à son agrément. Il donnait pour raison de cette défense, qu'il n'est pas permis de donner à la jeunesse pour professeurs des hommes dont on condamne les opinions sur des points très-importants. Mais le véritable motif de cette interdiction était la basse jalousie des sophistes païens, qui ne pouvaient souffrir de voir leurs écoles presque désertes, tandis que l'on se portait en foule à celles des chrétiens. Julien espérait, en outre, par là ramener la jeunesse au culte des idoles, ou priver au moins les chrétiens des avantages qu'ils tiraient des études profanes pour combattre le Paganisme (2).

Mais la plupart des professeurs chrétiens aimèrent mieux abandonner leur chaire que leur religion. On admira surtout la foi courageuse de Procrès et de Victorin; celui-ci rhétoricien distingué de Rome, celui-là célèbre philosophe d'Athènes. Parmi ceux qui eurent la lâcheté d'apostasier, on cite Ecébole, sophiste de Constantinople, moins fameux par ses talents que par sa légèreté. Il avait paru chrétien fervent sous Constance; il devint idolâtre sous Julien; et dans la suite il se montra pénitent jusqu'à l'enthousiasme.

(1) Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* x; *Epistola* xvii.

(2) Sozomène, *Historia*, lib. v. — Théodoret, *Historia*, lib. iii. — Saint Grégoire de Nazianze, *Oratio* lxxi. — Ammien Marcellin, lib. xxv.

Dès que Julien vit son pouvoir affermi, il s'efforça par tous les moyens d'empêcher les assemblées des chrétiens qu'il n'osait défendre ouvertement. Il cherchait des prétextes pour chasser des villes les évêques et les prêtres, et quand il n'en trouvait point d'autres, il les accusait d'exciter des troubles et de porter les peuples à la sédition. Il envoyait même des soldats pour fermer ou pour démolir les églises.

Les moines n'étaient pas moins odieux à Julien que les évêques et les prêtres; il les accablait de railleries dans ses écrits, et faisait enrôler par force ceux que leur âge ne mettait pas hors d'état de porter les armes.

Julien travailla surtout à bannir le Christianisme de ses armées par des menaces, par des caresses et même par ruses; il porta même une loi pour exclure de la milice tous ceux qui refuseraient de sacrifier; mais il n'osa pas en presser l'exécution dans la crainte de trop affaiblir ses troupes au moment d'entreprendre la guerre contre les perses.

Enfin dans presque toutes les provinces, les chrétiens eurent à souffrir de la part des idolâtres les violences souvent meurtrières qu'inspirait le fanatisme joint à la certitude de l'impunité. On les outrageait par des insultes, par des railleries et par des blasphèmes; les gouverneurs et les magistrats les maltraièrent et les faisaient mettre à la torture pour en exiger de fortes rançons; et un grand nombre périrent au milieu des supplices les plus barbares sous des accusations injustes.

A Alexandrie, les païens se livrèrent à tous les emportements de leur haine fanatique. Le faux patriarche Georges leur était devenu odieux depuis longtemps par son avarice, par ses exactions et sa tyrannie, et il venait de les exaspérer au dernier point en exposant en public, pour inspirer l'horreur de leurs cruelles superstitions, les têtes d'hommes et d'enfants que l'on avait trouvées dans un antre secret destiné aux opérations magiques, à l'évocation des âmes et aux autres mystères abominables du culte de Mithra. Irrités de cet affront, les idolâtres se jetèrent sur Georges, l'arrachèrent de son église, le traînèrent par la ville en l'accablant de coups et d'injures pendant toute une journée, et le brûlèrent ensuite avec le comte Diodore et Draconce, maître de la monnaie. Cette populace furieuse fit périr en même temps une multitude d'autres chrétiens.

Après la mort de Georges, saint Athanase revint à Alexandrie, où il fut reçu comme en triomphe par une foule immense de chrétiens qui firent éclater leur joie par des illuminations, des festins publics et toutes sortes de réjouissances. Peu de temps après, le saint patriarche voulant remédier aux troubles causés par l'Arianisme et par la persé-

cution de Julien, tint à Alexandrie un concile de vingt-un évêques, tous confesseurs (1), parmi lesquels on remarque saint Eusèbe de Verceil, saint Astère de Pétra en Arabie, Caius de Parétoine, Agathe de Phragonée, Amnone de Pachnemune, Agathodémon de Schedie, Draconce d'Hermopolis, Adolphe d'Onuphe, Hermion de Tanis, Marc de Zigres, Paphnuce de Saïs, Marc de Philes (2). Lucifer de Cagliari, n'ayant pu assister à ce concile, y députa à sa place deux diacres, Hérennius et Agapet, avec promesse de consentir et d'approuver tous les décrets du concile (3). Les diacres Maxime et Calimère y vinrent aussi de la part du prêtre Paulin, chef des eustathiens ou catholiques orthodoxes d'Antioche; et l'évêque Apollinaire, que l'on croit être celui qui fut depuis hérésiarque, mais dont la mauvaise doctrine n'était pas alors connue, y députa quelques moines. On ne voit pas que saint Méléce, qui était aussi de retour de son exil, y ait envoyé des députés.

Ce concile est un des plus importants qui se soient jamais tenus dans l'Église, autant par la nature et par l'importance de ses décisions que par la pureté de la foi et le mérite de ceux qui le composaient. Les évêques assemblés s'appliquèrent d'abord à chercher les moyens de rétablir la tranquillité dans l'Église, et à réparer les troubles que l'hérésie arienne y avait causés (4). Les uns voulaient qu'on déposât des fonctions du sacerdoce tous ceux qui avaient communiqué avec les ariens et que l'on ordonnât de nouveaux évêques à leur place; les autres demandaient qu'ils fussent seulement réduits à la communion de leur Église, mais cet avis tendait à diviser l'Église et à exposer les évêques ainsi excommuniés à devenir ariens; et d'autres opinèrent à condescendre un peu à la faiblesse de ceux qui étaient tombés et à se courber pour relever ceux qui étaient abattus (5). Enfin, on jugea qu'il fallait user d'indulgence envers les évêques qui avaient souscrit par surprise ou par violence à la formule de Rimini. Et comme il était constant, dit saint Jérôme (6), qu'ils n'avaient jamais été hérétiques, on statua qu'ils obtiendraient le pardon et garderaient leurs sièges, en condamnant l'erreur

(1) Ruffin, *Historia*, lib. 1, cap. 28. — Vigile de Tapse, *contra Eutychem*, lib. v.

(2) Saint Athanase, *Epistola ad antiochenos*.

(3) Socrate, *Historia*, lib. III, cap. 6; cet auteur ne parle que d'un seul diacre. La lettre synodale de ce concile en nomme deux. — Saint Athanase, *Epistola ad antioch.*

(4) Ruffin, *Historia*, lib. 1, cap. 28.

(5) Idem, *idem*, lib. 1, cap. 29.

(6) *Adversus luciferianos*.

des ariens et en renonçant à leur communion. Quant aux partisans déclarés de l'hérésie, on convint aussi de leur pardonner s'ils abjuraient leur impiété et faisaient profession de la foi de Nicée, mais sans leur conserver ni leurs fonctions ni leur rang dans le clergé (1). Lucifer désapprouva ce sage décret, qui fut unanimement reçu dans toutes les provinces; mais il perdit bientôt après la lumière de la charité chrétienne et s'égara dans les ténèbres du schisme.

Après avoir réglé ce qui regardait la réconciliation des évêques tombés dans l'Arianisme, les Pères du concile d'Alexandrie s'occupèrent de la foi. Ils condamnèrent ceux qui niaient la divinité du Saint-Esprit (2), et provoquèrent des explications sur le terme d'hypostase (3), dont l'ambiguïté donnait lieu à quelques divisions parmi les catholiques. En effet, les latins employant ce mot comme synonyme de substance, conformément à la foi des Pères de Nicée, ne reconnaissaient dans la Trinité qu'une seule hypostase, c'est-à-dire une seule nature commune et identique pour les trois personnes (4); les grecs, au contraire, admettaient dans la Trinité trois hypostases, parce qu'ils entendaient seulement par ce mot ce qui subsiste réellement, et qu'ils voulaient exclure ainsi l'erreur de Sabellius, qui ne reconnaissait dans la Trinité qu'une seule personne désignée sous trois noms différents (5). Les explications qui furent données de part et d'autre par les soins de saint Athanase, à qui appartient toute la gloire de cette réunion, servirent à montrer que, malgré cette diversité d'expressions, on était d'accord sur le fond de la doctrine; et l'on condamna unanimement les impiétés d'Arius, de Sabellius, de Paul de Samosate, de Valentin, de Basilide et de Manès.

(1) Ruffin, *Historia*, lib. 1, cap. 29. — Saint Athanase, *Epistola ad ruffinian.* — Saint Jérôme, *adversus luciferianos*. — Saint Basile, *Epistola ccciv.* — Saint Augustin, *Epistola clxxxv*, num. 47.

(2) Saint Athanase, *Epistola ad anthiochenos*. — Ruffin, *Historia*, lib. 1, cap. 29. — Vigile de Tapse, *contra Eutychem*, lib. v, cap. 3. — Sozomène, *Historia*, lib. v, cap. 12. — Socrate, *Historia*, lib. III, cap. 7.

(3) Ruffin, *Historia*, lib. 1, cap. 29. — Les anciens philosophes grecs ont donné plusieurs définitions de la substance, mais ils n'ont rien dit de l'hypostase: ce terme leur était inconnu; les nouveaux l'ont employé pour signifier la substance. — Socrate, *Historia*, lib. III, cap. 7, dit que le concile d'Alexandrie défendit de se servir du terme de substance en parlant de Dieu, parce que ce terme ne se lit point dans l'Écriture. Mais on ne trouve rien de semblable dans la lettre synodale de ce concile; et saint Athanase, qui y était présent, n'aurait pas souffert qu'on interdît l'usage d'un mot qui avait été approuvé par les Pères du concile de Nicée.

(4) Saint Jérôme, *Epistola xiv apud Damasum*. — Ruffin, *Historia*, lib. 1, cap. 29.

(5) Origène, *in Joannem*. — Saint Basile, *Epistola ccciv*.

On traita aussi dans ce concile du mystère de l'Incarnation, à l'occasion des erreurs qu'Apollinaire, évêque de Laodicée, commençait à répandre secrètement (1); et l'on décida que Jésus-Christ est tout à la fois vrai Dieu et homme parfait, qu'il a pris non-seulement un corps, mais une âme humaine. Cette doctrine fut expliquée avec une lucidité admirable, et on la confirma par l'autorité de l'Écriture et de la tradition, de manière à confondre d'avance l'hérésie de Nestorius (2).

Les décisions de ce concile furent approuvées dans presque toutes les provinces et notamment par l'Église romaine. Le pape Libère écrivit une lettre aux évêques d'Italie pour leur ordonner de recevoir ceux qui étaient tombés à Rimini, pourvu qu'ils fissent profession de la foi de Nicée, et qu'ils condamnassent les chefs de l'Arianisme (3).

Les Pères du concile, désirant surtout rétablir l'union parmi les catholiques d'Antioche, divisés en eustathiens et en mélécians, écrivirent pour cet effet une lettre synodale aux trois évêques, Lucifer de Cagliari, Cymace de Palte et Anatole d'Eubée, dont ils chargèrent saint Eusèbe de Verceil et saint Astère de Pétra (4). Cette lettre fut souscrite par saint Athanase et par les autres évêques présents au concile, par les deux diaques de Lucifer et par ceux de Paulin. Ce dernier y souscrivit aussi à Antioche; et comme il était accusé de Sabellianisme (5), il envoya à saint Athanase la confession de foi suivante, pour se justifier de tout soupçon d'hérésie (6): « Moi, Paulin, je crois, comme j'ai appris, un Père subsistant, parfait; c'est pourquoi j'approuve l'explication des « trois hypostases, et d'une hypostase ou substance, donnée par les évêques réunis à Alexandrie; car l'on doit croire et confesser la Trinité

(1) Il est vraisemblable que ceux qui disputèrent dans ce concile touchant le mystère de l'Incarnation, furent les moines députés par Apollinaire. Toutefois, la doctrine dont ils firent profession dans cette assemblée n'était pas conforme à celle de cet évêque, comme on le voit par la lettre qu'il écrivit aux évêques d'Égypte bannis à Diocésarée. Apollinaire, voulant justifier sa foi sur l'Incarnation qu'il soutenait être conforme à celle de saint Athanase, qu'il appelle son maître, dit dans cette lettre qu'il renonce à la communion de ceux qui ne croient pas que Jésus-Christ n'a pas pris la raison humaine et muable, esclave des mauvaises pensées, mais la raison céleste et immuable, et qu'il est parfait en tant que Dieu et non en tant qu'homme. (Apollinarius apud Leontium Byzantinum, lib. adversus fraudes Apollinarii, in bibliotheca Patrum, t. IX, p. 712.)

(2) Saint Athanase, *Epistola ad antiochenos*. — Socrate, *Hist.*, lib. III, cap. 7.

(3) Saint Hilaire, *fragmentum*. — Saint Jérôme, *adversus luciferianos*.

(4) Saint Athanase, *Epistola ad antiochenos*.

(5) Saint Épiphane, *Hæres.* 77, num. 20.

(6) Idem, *idem*, num. 21. — Saint Athanase, *Epistola ad antiochenos*.

« dans une seule divinité. Quant à l'incarnation du Verbe qui s'est faite « pour nous, je crois, comme il est écrit dans la lettre synodale du « concile d'Alexandrie, que le Verbe a été fait chair, ainsi que le dit « saint Jean, sans avoir souffert du changement, comme le disent les im- « pies; je crois qu'il s'est fait homme pour nous; qu'il a été engendré « de la sainte Vierge Marie et du Saint-Esprit. J'anathématise donc ceux « qui rejettent la foi de Nicée, et qui ne confessent pas que le Fils est de « la substance du Père et consubstantiel au Père; j'anathématise aussi « ceux qui disent que le Saint-Esprit est une créature faite par le Fils; « et je dis anathème à Sabellius, à Photin et à toutes les hérésies. Je « souscris à la foi de Nicée, et à toutes les décisions du concile d'A- « lexandrie. »

Outre cette lettre synodale, il paraît que le concile d'Alexandrie en écrivit plusieurs autres qui ne sont pas venues jusqu'à nous (1).

La députation de saint Eusèbe à Antioche fut sans succès. En arrivant dans cette ville, il trouva un nouvel obstacle à la réunion des partis. Lucifer de Cagliari, qui s'y était rendu en revenant de son exil, avait d'abord essayé de réunir les eustathiens et les mélécians sous un seul évêque, et ne pouvant engager les premiers à reconnaître saint Mélèce, il leur avait donné pour évêque le prêtre Paulin, qui depuis longtemps était leur chef. La division devint ainsi profonde et sans remède. La douleur qu'en ressentit saint Eusèbe fut grande, et par prudence il se retira sans avoir communiqué avec aucun des deux partis catholiques, et sans avoir néanmoins blâmé ouvertement la conduite de Lucifer, à cause du grand respect qu'il avait pour lui et des services importants qu'il avait rendus à l'Église. Mais cet évêque, mécontent de ce que saint Eusèbe n'eût point approuvé l'ordination de Paulin, se sépara de sa communion, rejeta les décrets du concile d'Alexandrie et refusa de communiquer avec les évêques qui s'étaient laissés surprendre par les ariens, et même de rester uni à ceux qui consentaient à les recevoir après les marques d'un repentir sincère. Ainsi commença dans l'Église le schisme des lucifériens, qui dura près de quarante ans (2).

N° 124.

CONCILE DE THÉVESTE, EN NUMIDIE.
(THEVESTANUM.)

(L'an 362.) — A cette époque, les chrétiens d'Afrique n'avaient pas

(1) Saint Athanase, *Epistola ad antiochenos*.

(2) Ruffin, *Historia*, lib. I, cap. 30. — Théodoret, *Historia*, lib. III, cap. 2. — Socrate, *Historia*, lib. III, cap. 9. — Sulpice Sévère, *Historia sacra*, lib. II.